

## « Pourquoi ne partent-elles pas ? »

Les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale

*“Why don’t they leave?” Barriers to leaving an abusive relationship*

Joëlle Kabile

---



### Édition électronique

URL : <http://plc.revues.org/867>

DOI : 10.4000/plc.867

ISSN : 2117-5209

### Éditeur

L'Harmattan

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 161-198

ISBN : 978-2-296-55-856-4

ISSN : 1279-8657

### Référence électronique

Joëlle Kabile, « « Pourquoi ne partent-elles pas ? » », *Pouvoirs dans la Caraïbe* [En ligne], 17 | 2012, mis en ligne le 27 janvier 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://plc.revues.org/867> ; DOI : 10.4000/plc.867

---

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Pouvoirs dans la Caraïbe

**« POURQUOI NE PARTENT-ELLES PAS ? »  
LES OBSTACLES A LA SORTIE DE LA SITUATION  
DE VIOLENCE CONJUGALE**

**Joëlle KABILE**

*Doctorante*

*Membre associé du CRPLC*

L'une des questions récurrentes à propos de la violence conjugale est le mystère de « l'acceptation » de la violence par les victimes. Différents mécanismes se conjuguent pour conduire à cette apparente acceptation et constituent autant d'obstacles à la sortie des situations de violence : dépendance économique et isolement familial et social, souvent organisés par le conjoint pour établir sa domination et son contrôle sur sa compagne ; dépendance affective résultant d'une enfance carencée et d'une histoire familiale difficile ; représentations inégalitaires, résignées ou fatalistes des rapports de sexe et de la vie conjugale ; ruses de la reproduction qui amènent, par exemple, à rester « pour les enfants » ou pour ne pas « faire comme sa mère » et, ce faisant, à être, comme celle-ci, victime de violences conjugales ; méconnaissance des structures d'aide ou négligence, mauvais accueil et rebuffades de la part des professionnels censés venir en aide, etc. Dénier de la situation, intériorisation et culpabilisation face aux « raisons » des violences subies, empathie à l'égard du conjoint, résignation devant un sort funeste ou espoir que « cela s'arrange » : l'enchevêtrement des facteurs objectifs et subjectifs empêche parfois longtemps les victimes d'envisager des solutions de « sortie » de la situation de violence ou de les mettre en œuvre.

**I. – « JE NE PEUX PAS FAIRE AUTREMENT » : DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET ISOLEMENT**

**A. – La dépendance économique**

La dépendance économique apparaît fondamentale. Lorsque l'enquêtée vit avec le conjoint violent, elle dépend souvent totalement de lui : elle a arrêté de travailler après la naissance du premier enfant à la demande – ou à l'exigence – de ce conjoint, ou, faiblement ou non qualifiée, elle n'a occupé que des emplois précaires ou des *djobs*<sup>1</sup>. Elle ne peut pas

---

<sup>1</sup> « Petits boulots » non déclarés.

avoir accès personnellement aux prestations de garantie de revenu minimum du fait de son statut conjugal et le conjoint s'est parfois arrangé pour percevoir lui-même les allocations familiales. Elle est alors particulièrement consciente de la précarité aggravée à laquelle elle s'exposerait, avec ses enfants, en le quittant.

La dépendance économique peut aussi résulter d'intérêts financiers communs. Ainsi Danièle, en couple depuis trente-deux ans, justifie-t-elle son maintien dans une relation marquée par l'infidélité du conjoint et un climat de tension et de mépris réciproque permanent par l'emprunt qui la lie à son conjoint pour un appartement acheté en France hexagonale « pour les enfants ». Quand ce conjoint est placé en garde à vue après avoir frappé violemment leur fille majeure et malade, c'est pour des raisons surtout financières qu'elle essaiera d'arrêter la procédure, car ses seuls revenus ne suffisent pas à assurer la prise en charge du foyer, les soins de sa fille, et le crédit de l'appartement.

La perception de leur propre dépendance varie nettement selon les victimes. Valérie, qui a longtemps travaillé, nuance :

*Dépendante, dépendante, c'est un grand mot, parce que qu'est-ce qu'il m'a offert ? Qu'est-ce qu'il m'a donné ? Rien, rien. Tout ce qui se trouve chez moi, c'est moi.*

Toutefois, reconnaît-elle, il payait le loyer. Ce qui lui laissait « une grande marge ». Et, lorsqu'il l'a quittée, la rupture l'a plongée dans le dénuement.

La situation de Nicole est d'autant plus singulière que cette jeune femme, étrangère, totalement dépendante de son concubin martiniquais, a joué auparavant dans son pays d'une position sociale avantageuse, qui lui assurait une indépendance économique.

*Je suis quelqu'un de foncièrement indépendante (...). J'ai commencé à travailler relativement tôt, pas parce que mes parents m'ont obligée à le faire, mais parce que je souhaitais avoir une certaine indépendance financière par rapport à eux. Et puis, je voulais m'affirmer aussi. (...) Quand j'ai rencontré le père de mon fils, j'avais un travail, un bon travail même, je dirais, puisque je travaillais [dans] mon pays avec un ministre. J'avais un bon salaire, j'avais voiture et chauffeur et tout.*

Engagée dans une carrière artistique, elle n'avait jamais envisagé de dépendre de son partenaire et voyageait régulièrement entre son pays et la Martinique. Les premières violences surviennent lorsque, enceinte, elle décide de se rendre dans une autre île pour une journée, dans le cadre d'un projet artistique, et se heurte au refus de son compagnon : celui-ci estime

que, portant son enfant, elle doit désormais se consacrer entièrement à leur foyer et respecter les règles qu'il instaure. Il lui porte alors des coups qui, selon elle, sont à l'origine des risques élevés de prématurité que présentera ensuite sa grossesse et qui lui interdiront de quitter la Martinique jusqu'à la naissance de l'enfant. Ainsi privée d'autonomie et de liberté de déplacement, elle bascule dans une dépendance économique totale et ses conséquences en termes d'atteintes à la liberté.

En renonçant par amour à une carrière prometteuse dans son pays d'origine, elle est passée d'une intégration sociale réussie à un statut d'immigrée, certes qualifiée, mais non insérée professionnellement. Elle qui faisait partie dans son pays d'une association de lutte contre les violences conjugales, n'imaginait pas qu'elle allait un jour vivre la même chose et n'était pas « psychologiquement préparée pour ça ». Le choc s'avère d'autant plus violent qu'à la disqualification sociale s'ajoute, mais ce n'est pas spécifique à ce cas, une disqualification *morale* puisqu'elle doit accepter une forme de dépersonnalisation, qui lui fait perdre « le droit d'être indépendante ».

Même lorsque la femme travaille, si elle vit avec son compagnon ou son mari dans une maison achetée ou construite par lui (a fortiori sur un terrain familial), elle sait que la rupture la conduira à partir, et que trouver un autre logement ne sera pas chose facile. Le départ peut s'avérer encore plus difficile quand la femme, non martiniquaise, n'a pas pu se construire son propre réseau. Ainsi, Anne, récemment installée sur le territoire, et dont le propriétaire est rapidement devenu le compagnon, explique-t-elle : « Je savais pas où aller, je pouvais pas partir ».

Derrière la dépendance se profile souvent la quête de sécurité. Plusieurs enquêtées ont été, au départ, attirées par un conjoint qui représentait une certaine sécurité, notamment matérielle, mais aussi affective (dans plusieurs cas, il est bien plus âgé, passant même parfois pour leur père). Leur offrir un toit et proposer de subvenir à leurs besoins est un argument de poids pour retenir les femmes, et les hommes en sont très conscients. Jeanne, aujourd'hui séparée, reconnaît :

*Je dois avouer que la vie peut être très très très difficile. On regrette le temps... Parce qu'il faut dire que c'est quelqu'un qui m'offrait un certain confort matériel, hein, j'avais rien à redire (...). Je manquais de rien. D'ailleurs il appuie fortement sur cette notion-là pour me faire revenir, me faire plier, parce que je tire la langue en ce moment, je suis toute seule à payer toutes mes factures. [Il me demande d'ailleurs] 'T'es pas trop conne ? A t'échiner à payer tout ça, alors qu'avec moi c'était facile !'*

Le confort matériel peut même, pour la famille ou les amis, justifier l'acceptation de la violence. Sophie commente ainsi l'incompréhension de la famille du conjoint devant son départ :

*Ils disent qu'ils ne comprennent pas, que j'avais tout le confort, j'avais une grande maison, et que si j'étais partie c'est que j'avais rencontré quelqu'un d'autre. Avec ce confort-là, on ne peut pas partir !*

Les femmes qui acceptent d'être prises en charge ne s'aperçoivent pas tout de suite du revers de la médaille : le basculement dans la dépendance matérielle. Celle-ci peut être totale, même lorsque la femme travaille, si le conjoint a organisé cette dépendance en réussissant à la priver de moyens de paiement et à confisquer ses revenus salariaux et sociaux. C'est le cas de Delphine, mariée depuis douze ans et mère de trois filles, qui a été longtemps sous l'emprise totale de son époux, lequel ne l'autorise même pas à acheter elle-même ses sous-vêtements : elle doit cacher les petites sommes données par sa famille afin de pouvoir procéder elle-même à ses achats intimes.

Les enquêtées qui ne vivent pas avec leur partenaire se « débrouillent » pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, mais n'en sont pas moins souvent dans une relation de dépendance à son égard, car le peu qu'il leur donne « pour les enfants » fait souvent la différence entre la pauvreté et la « galère ». Manuela, qui, après l'avoir quitté en raison de sa violence, avait d'abord refusé toute aide du père de son fils, finit par envisager d'intenter une action en reconnaissance de paternité afin d'obtenir une pension alimentaire, car sa situation financière est une vraie « catastrophe ». Que, devant la menace d'une action en justice, il paie la cantine, la soulage déjà beaucoup.

La dépendance économique des femmes victimes va souvent de pair avec l'isolement affectif et social, qu'elle provoque et qui la renforce, qu'il s'agisse des relations avec leur propre famille, avec celle du conjoint, ou des relations amicales ou de voisinage.

## **B. – L'isolement au sein de leur propre famille**

Peu de femmes ont des relations proches avec leur famille et peuvent s'appuyer sur elle. L'éloignement est souvent le fait du conjoint, qui isole délibérément la femme : il refuse, par exemple, qu'elle invite sa famille, l'empêche de lui rendre visite, surtout seule, ou, fait plus rare mais particulièrement retors, il invite les membres de sa famille uniquement en son absence, dans le but de la discréditer.

Souvent, également, les femmes ont des relations tendues avec leur famille en raison de brouilles ou de difficultés vécues antérieurement à l'arrivée du conjoint. Plusieurs ne « parlent plus » à leur mère - le rapport à la mère, véritable repoussoir ou au contraire modèle de mère courage, joue, nous y reviendrons, un rôle considérable dans « l'acceptation » de la violence. Le père, généralement absent, se distingue souvent par la violence qu'il a exercée à l'égard de la mère et/ou par les châtiments corporels qu'il a infligés à ses enfants. Les femmes ne peuvent donc que rarement s'appuyer sur lui. Il peut toutefois, exceptionnellement, représenter une ressource inattendue : alors que la mère de Jeanne, au lourd passé de victime, s'implique peu dans le sort de sa fille, le père, fort de sa propre expérience de mari ultra-violent, l'a fortement encouragée à quitter son conjoint.

La plupart des femmes ne peuvent non plus compter sur des frères et sœurs, avec lesquels elles sont brouillées ou entretiennent des rapports distants, en raison de rancœurs anciennes (assez souvent nées de pères différents, elles se sont senties rejetées ou brimées, voire maltraitées, en raison de leur filiation ou de leur couleur, parfois trop claire, parfois trop foncée). Même si les relations sont bonnes, ces frères et sœurs peuvent simplement refuser de « s'en mêler », pour ne pas avoir d'ennuis, parce qu'ils sont « déçus » de la situation de leur sœur ou parce que leur propre situation est aussi difficile, sinon pire que la sienne. Certaines femmes, il est vrai, parlent de l'aide reçue de leur fratrie (Françoise sollicite sa sœur pour pouvoir payer le billet « d'expulsion » de son ami violent ; Valérie est « dépannée par » ses frères qui remplissent le frigo quand elle n'a plus rien ou viennent la chercher quand le conjoint a trop « dépassé les bornes »). Très peu évoquent la famille élargie comme une ressource potentielle.

Celles qui pourraient parler de leur situation à leur famille ou à des amis proches s'en empêchent par honte, de crainte qu'on se détourne d'elles, ou pour ne pas « déranger ». « Je vais pas embêter les gens », disent-elles – et le vocable « les gens » désigne le plus souvent la famille ou les amis proches, ce qui ne plaide pas pour l'intensité ou la qualité de ces relations.

Plusieurs des femmes interrogées se décrivent comme des « battantes », au caractère bien trempé<sup>2</sup>, des femmes qui « n'aiment pas demander », des femmes « costauds », qui « supportent »<sup>3</sup>. Piégées par leur propre représentation d'elles-mêmes, par leur apparente vaillance, elles ne

---

<sup>2</sup> Valérie affirme : « C'est mon caractère qui me sauve (...). Ah oui, je me laisse pas faire ! ». Mais, elle constate aussi : « Je subis, là, maintenant, avec mon compagnon, des choses qu'une femme ne peut pas subir... ».

<sup>3</sup> Jeanne dit que pour sa mère, « battue à mort » par son mari, c'était « une sorte de vaillance de subir sans que personne ne sache. Pour elle, c'était *top* de pouvoir arriver à faire ça » et de tout supporter plutôt que de divorcer.

peuvent aisément s'exposer à l'inévitable destitution qui suivrait la révélation de leur situation. Jeanne, par exemple, a connu un épisode dépressif en revenant vivre en Martinique avec son conjoint et se heurte alors à l'incompréhension de sa famille :

*Ils ne comprenaient pas ma réaction parce qu'il faut dire que, bien que je me mésestime, ma famille, au contraire, me met sur un piédestal, parce que je suis la seule qui suis partie pour faire des études supérieures et tout. (...) Donc, je ne pouvais pas tomber en dépression, je ne pouvais pas être mal dans ma peau : 'C'est pas possible, pas toi, à qui tout réussit !'. (...) Quand je suis tombée en dépression, la famille s'est éloignée de moi.*

Cette expérience révèle à Jeanne son isolement et l'amertume qu'elle en garde ne l'incitera pas à se confier à sa famille quand elle finira par quitter son compagnon. Cette famille jugera d'ailleurs alors qu'elle « fait beaucoup de tapage pour rien ».

Vanessa, interrogée sur les personnes qui pourraient l'aider, constate aussi :

*C'était la famille, mais j'ai l'impression que quand ça va pas, on vous ferme la porte, ça déclenche un truc...*

Certaines ne peuvent simplement pas exprimer leur malaise, car, leur parole n'ayant pas été autrefois respectée et entendue, elles n'envisagent pas que cela puisse se passer autrement aujourd'hui. Ainsi en va-t-il d'Alexie, légèrement handicapée, qui, à l'adolescence, qui avait alerté sans succès sa mère sur ses difficultés relationnelles et demandé en vain à voir un psychiatre parce qu'elle « avait l'impression qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas » en elle. Ainsi en va-t-il également de Manuela, qui, violée par un oncle lorsqu'elle avait huit ans, s'était vu intimer par sa famille de « ne pas dire n'importe quoi » ; adulte, confrontée à la violence de son conjoint, elle subit le même rejet et la même dénégation lorsqu'elle part de chez lui après avoir été frappée :

*Ils ont dit que c'est moi qui avais fait quelque chose, sinon j'aurais pas réagi comme ça.*

Certaines des femmes rencontrées ont des rapports difficiles avec leur famille en raison précisément de leur relation avec un conjoint que cette famille rejette ou leur a déconseillé d'épouser. Dès lors, elles ne s'autorisent pas à évoquer leur situation, par honte et peur d'être rejetées, telle Nicole, mise en garde par sa famille, hostile au conjoint :

*J'étais surtout gênée parce que ma famille n'a pas vraiment accepté, ne l'avait pas vraiment accepté. Je me suis mis à dos*

*avec beaucoup de monde de ma famille à cause de lui, donc pour moi c'était la honte. (...) C'était gênant, dans la mesure où mes parents m'avaient avertie. Ils trouvaient que côté tempérament, il est trop... trop fermé sur lui... trop... et que, après ça allait barder.*

L'isolement est d'autant plus criant que la femme n'a pas de famille en Martinique. Pour les immigrées d'origine étrangère ou hexagonale, ne plus résider sur le même territoire complique les relations. Les Caribéennes, sachant qu'elles devront vraisemblablement se débrouiller seules, taisent généralement leur situation – et l'échec de leur aventure migratoire – à leur famille restée au pays, famille souvent démunie et à laquelle elles ont fréquemment laissé en partant la charge de leurs aînés. L'isolement est d'autant plus pesant quant à l'éloignement s'ajoute le secret maintenu sur la relation à l'égard d'une famille hostile au conjoint. Pour se sortir d'une situation de grande violence, Françoise, venue de métropole avec son compagnon, utilise un subterfuge qui lui permet d'obtenir l'aide de sa famille sans lui dévoiler son désarroi, en lui faisant payer à son insu le billet de retour de l'agresseur, qui, étranger, craint des ennuis s'il n'accepte pas de quitter la Martinique :

*J'ai appelé ma sœur, afin qu'elle m'envoie de l'argent (...) Parce que ma famille le connaissait. Je ne leur avais pas dit qu'il venait avec moi en Martinique. (...) Sinon, ils ne m'auraient pas laissée [partir].*

### **C. – L'isolement au sein de la famille du conjoint**

Si elle ne se range pas nécessairement du côté du mari/compagnon, la famille de l'homme violent ne prend qu'exceptionnellement parti contre lui<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Et ce, même s'il est l'auteur de violences extrêmes, comme le montrent les propos, rapportés par la presse, de la famille de Jean-Marc R., qui s'est suicidé après avoir tenté d'abattre sa femme, Pascale, dite Karen, dans le parking d'un des principaux centres commerciaux de l'île : « Il ne faut pas que d'un seul trait, soient effacés les bienfaits qui ont émaillé la vie de couple de Jean-Marc et les aides qu'il a régulièrement apportées à sa belle-famille. » Ce qui frappe ici, c'est l'effort, particulièrement audacieux dans le contexte émotionnel créé par les faits, de préserver la mémoire d'un homme au comportement extraordinairement violent, *en rappelant publiquement à la famille de la victime* les services qui lui ont été rendus par celui qui a tiré trois balles dans le corps de leur fille ou sœur et l'a laissée pour morte après lui avoir également donné des coups de bâton sur les seins et dans le bas-ventre et lui avoir cassé la mâchoire à coups de crosse (*France- Antilles*, 17 octobre 2009, p. 4).



La mère du conjoint, toujours très présente auprès de son fils, ne lui reproche jamais rien en présence de sa belle-fille. Elle peut même participer aux violences psychologiques, en se livrant à des vexations plus ou moins subtiles ou mesquines : entretenir ostensiblement des rapports cordiaux avec la maîtresse de son fils, exclure l'épouse des soins nourriciers qu'elle prodigue à son fils, etc. Elle est ou a parfois été elle-même victime de violences conjugales et estime sans doute que sa belle-fille n'a qu'à faire comme elle : supporter en silence.

La belle-famille peut même encourager le mari à quitter la victime, refusant de reconnaître qu'il « a un problème » et que celui-ci est largement à l'origine des difficultés du couple. La femme est perçue comme « la terre rapportée » qu'il vaut mieux que le fils ou frère quitte plutôt que de changer de comportement : dans le cas d'Anne, il semble ainsi que l'alcoolisme du conjoint, nié par la famille, résulte pour une large part du « lourd secret de famille » qui l'a affecté durant son enfance et que la famille ne tient pas à « remettre sur la table ».

Cependant, dans un cas tout à fait extraordinaire, la fratrie de l'agresseur s'est mobilisée en faveur de la femme victime en organisant une réunion de famille au cours de laquelle elle a pu dévoiler les violences qu'elle subissait. La famille a alors ouvertement condamné les agissements de l'homme. Le couple ne s'est d'ailleurs pas séparé et les tensions semblent s'être à peu près apaisées, du moins dans l'immédiat.

#### **D. – L'isolement affectif et social**

Les femmes victimes vivent généralement dans un contexte oppressif qui prévient toute tentative de nouer des liens d'élection avec quiconque, et qui les décourage de maintenir les liens antérieurs à la relation conjugale. Elles sont donc progressivement isolées de leurs amis, qu'elles ne voient plus, ou seulement en cachette, et ne peuvent non plus s'en faire de nouveaux.

Cet isolement résulte également de l'interdiction qui leur est parfois faite par leur conjoint de loisirs ou d'activités qui lui permettraient de sortir du foyer. Ainsi, ne peuvent-elles s'impliquer dans la vie d'associations ou même simplement fréquenter les activités que celles-ci proposent, comme un groupe de danse, voire le groupe de chant de la paroisse, sous peine de violences physiques ou morales, de crises de jalousie épuisantes qui les découragent d'avance. Kelly, par exemple, ne peut continuer à participer à la vie de sa communauté religieuse au sein de laquelle elle avait des responsabilités avant son mariage (auquel cette communauté l'avait

d'ailleurs poussée), sous peine d'être accusée d'être une fanatique – et une malade mentale – comme sa mère.

Lorsqu'elles ne travaillent pas et n'ont pas accès aux ressources financières du conjoint, les femmes n'ont pas les moyens de se déplacer pour rencontrer des proches ou des connaissances, voire des professionnels – surtout si elles habitent la campagne ou un quartier isolé. Elles expriment leur isolement et l'appauvrissement psychologique qui en découle par des termes sans équivoque : « cloîtrées », « enfermées », « dépression », etc. Certaines femmes originaires de la Caraïbe ont d'ailleurs réellement été séquestrées par leur conjoint.

Même lorsqu'elles travaillent, les femmes ne se dévoilent pas facilement à leurs collègues, soit que l'ambiance ne permette pas les confidences<sup>5</sup>, qu'elles cherchent à « sauver la face », ou qu'elles n'aient pas pu développer des relations suffisamment amicales pour aborder une problématique aussi intime. Même quand l'agresseur les suit à leur travail ou les y harcèle téléphoniquement, elles mettent souvent peu de monde dans la confidence. Ainsi, Sophie, qui craint pour sa vie, et que ses proches collègues, seules informées des menaces qui pèsent sur elle, accompagnent jusqu'à sa voiture lorsqu'elle est « de soir », regrette d'avoir à compter sur la protection de ses amis et collègues et souhaiterait pouvoir « être seule ».

L'isolement social peut en effet venir de la victime elle-même, et singulièrement de la honte dont elle ne peut s'affranchir. Honte qui découle non seulement de la situation de violence subie et de la conscience d'une incapacité à la dénoncer, mais également de la situation de pauvreté ou de dénuement rencontrée par certaines femmes qui cumulent ainsi les handicaps sociaux. Se sentir victime et ne pas pouvoir l'exprimer est une chose. Mais se sentir pauvre et devoir l'expliquer en est une autre. Aux Antilles, la pauvreté matérielle est difficilement exprimée parce qu'elle est culturellement intégrée<sup>6</sup>. En outre, la culture de la débrouillardise dans laquelle les femmes martiniquaises excellent, en raison justement de leur traditionnelle maîtrise de l'économie domestique, peut aggraver la situation des femmes violentées qui, dépendantes du conjoint, ne peuvent pas se

---

<sup>5</sup> Une petite phrase comme celle prononcée par la patronne de Manuela : « Vous avez vos problèmes, ça reste à la porte » peut durablement renforcer l'isolement des victimes de violence conjugale. L'enquête statistique a d'ailleurs montré que celles-ci étaient plus susceptibles que d'autres de souffrir de harcèlement au travail.

<sup>6</sup> Patrick Bruneteaux, Justin Daniel, Véronique Rochais : « Les pauvretés en Martinique : approche quantitative et qualitative », in Gérard Gabriel Marion, Elisa Paulin, et Philippe Saint-Cyr (dir), *Mémorial Michel Louis*, Fort-de-France, Presses du Scéren, 2010. Et plus largement, Patrick Bruneteaux, Justin Daniel, Joëlle Kabile, Nadine Lefaucheur, Véronique Rochais, *Pauvreté, précarité et formes d'exclusion en Martinique : une approche qualitative*, rapport pour le ministère de l'Outre-mer, janvier 2007.

targuer de cette maîtrise et se retrouvent stigmatisées pour leur « incompétence ».

Quant aux originaires de la Caraïbe (Dominique, République dominicaine, Venezuela, Haïti), souvent victimes de violences extrêmes et placées dans une situation d'asservissement domestique, elles sont d'autant plus isolées qu'elles ne maîtrisent souvent ni la langue ni les rouages administratifs français. Elles sont, en outre, pour la plupart, entrées irrégulièrement sur le territoire et se sont trouvées prises, au moins au début de la relation, dans les filets de la clandestinité. Un tel contexte ne facilite pas la sortie de la situation de violence et donne au conjoint des armes supplémentaires (confiscation du passeport, obstacles mis à la délivrance des titres de séjour, etc.).

L'attitude des autres femmes et le poids des représentations socio-raciales peuvent également contribuer au sentiment d'isolement. Anne, d'origine métropolitaine, dont le conjoint martiniquais est alcoolique et violent, se trouve confrontée à un discours féminin minimisant ses problèmes en raison de son origine et de sa situation économique relativement favorable :

*Quand je parlais avec des hommes qui ont bu, leur discours m'a aidé. Quand j'ai parlé avec des femmes, non. Toutes m'ont dit : 'Par la grâce de Dieu, il faut avoir patience'. Elles m'ont raconté qu'elles, elles avaient été pourchassées à coups de coutelas, un enfant sous le bras, donc, moi, j'avais du cul, hein, 30 ans, une indépendance financière, et pas d'enfant à charge, ni de divorce à gérer, pour [pouvoir] partir (...): 'Toi, la métropolitaine, tu veux que...'. Voilà. On a l'air ridicules, nous... Pouvoir en discuter, je vous assure, y'a personne en fait. Y'a personne...*

Les amis du couple peuvent quelquefois prendre parti pour la femme victime, mais, le plus souvent, comme pour Emmanuelle, ils doutent ou refusent de la croire :

*Oui, il y a une de ses amies, qui, vraiment, ne peut pas croire. C'est pas qu'elle veut pas me croire, mais elle me dit : 'C'est pas possible, c'est pas vrai, tu exagères' (...). Il y a deux de ses amis, pour eux, c'est une histoire que j'invente. S'il n'y avait pas les marques – parce que j'avais quelques marques sur le corps... Et même malgré ça, ils n'ont pas voulu croire que ça a été aussi dur.*

Le jugement des « gens qui se sentent autorisés à juger » la vie des femmes victimes peut peser autant dans la balance de la domination que les coups et renforce leur isolement.

Cet isolement – et la « communauté de malheur » partagée – se traduit souvent par un repli exclusif sur les enfants dont elles sont, sauf exception, extrêmement proches, et singulièrement de leurs fils, qu’elles qualifient parfois de « sauveurs », qui les consolent de la violence du père ou cherchent à les en protéger :

*Au moins, [cela] me reconforte un petit peu, au moment de la douleur, qu’il y ait quand même une présence (...). C’est mon fils, de 9 ans, qui me plaint, qui m’encourage, qui me fait des câlins, qui me donne à manger. Un petit garçon de 9 ans, vous vous imaginez... (Stéphanie)*

Les enfants peuvent ainsi devenir l’unique point d’ancrage des femmes victimes. Les relations fusionnelles qu’elles développent avec eux leur procurent non seulement l’affection, mais également la légèreté, le ludisme et parfois la « force intérieure » qui les aident à supporter leur isolement et leur détresse. C’est la détresse et l’angoisse de sa fille qui retiennent Valérie de commettre une tentative de suicide :

*Ça se passait devant les enfants. Les enfants pleuraient. Ma fille vomissait. [Elle criait :] ‘Papa ! Arrête ! Arrête ! Arrête !’ Elle vomissait. (...) Il a tout balancé dans la chambre, tout. Il a cogné. [Sa fille crie :] ‘Maman ! Maman !’ Mais c’est elle qui m’a donné de l’espoir. (...) Elle m’a sorti : ‘Maman, si tu n’es pas là, qu’est-ce que je ferai ? Qu’est-ce que je ferai sans toi, si tu n’es pas là ?’. On aurait dit que l’enfant avait lu que j’allais faire une bêtise. Alors, je l’ai regardée et j’ai dit : ‘Maman sera toujours là. D’accord ? Maman sera toujours là.’*

Et Manuela affirme :

*Moi, je me dis que si je suis encore là, c’est par rapport à mes enfants. Si je suis encore sur cette Terre, c’est par rapport à mes enfants.*

C’est d’ailleurs le danger physique ou psychologique couru par les enfants, qui sera pour certaines le « déclic » les incitant à ne plus supporter une situation qu’elles supportaient justement jusqu’alors « pour le bien » de leurs enfants<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Voir, dans ce numéro : « Les itinéraires de sortie de la violence conjugale : le “déclic” ».

## II. – « JE L'AIMAIS. JE SAIS PARDONNER. IL A BEAUCOUP SOUFFERT » : DEPENDANCE AFFECTIVE, CULPABILISATION ET EMPATHIE

### A. – L'amour

Au début, il y a l'amour, inexplicable et mystérieux. – ou le besoin d'amour. Anne, relatant la genèse de la relation, explique ainsi :

*C'est vrai que quand je l'ai vu, je l'ai trouvé charmant. (...) Vraiment, il m'a plu. C'est vrai [aussi] que je me suis dit : 'Je le sens mal. (...) Y'a pas de communication, et y'a quelque chose qui cloche'. Mais, en même temps, j'étais à fond dedans, j'avais besoin à ce moment-là d'être amoureuse...*

Les sentiments survivent aux premiers épisodes de violence – et même parfois à de longues années de violences graves. Si on peut accepter celles-ci, c'est parce qu'on croit en l'amour du conjoint, dont la violence apparaît soit comme l'expression pervertie, soit comme un dommage collatéral de l'histoire conjugale. Françoise, par exemple, estime :

*C'est la passion qui nous a entraînés, lui m'aimait passionnément aussi. Maintenant, on peut en discuter tous les deux, parce qu'il vit avec une autre, mais d'une manière différente : pour ne pas la frapper, il s'est gardé une chambre à côté de sa maison, donc ils ne vivent pas tout le temps ensemble, il ne boit pas d'alcool chez elle, voilà, il s'est mis plein de garde-fous...*

La passion, définie comme un emportement exaltant, justifie le débordement, l'absence de retenue et de maîtrise, donc la violence du conjoint. Comme elle partageait cette passion, Françoise, - qui ne s'interroge pas davantage sur l'inaptitude de cet homme à vivre avec une femme sans être violent s'il ne s'impose pas une quantité de garde-fous - endosse également la responsabilité des excès :

*Moi je pense que c'est la passion qui a fait ça, on était autant passionné l'un que l'autre...*

Le renoncement à l'idée de l'amour et d'une affinité qui a paru exceptionnelle peut sembler plus insupportable encore que les coups. La victime exprime parfois une nostalgie des premiers temps de la rencontre – sans doute magnifiés par le souvenir – qui contribue à justifier qu'elle reste auprès du conjoint, car cette nostalgie se conjugue avec l'espoir du retour aux débuts enchantés. Espoir que, dans le cas de Valérie, même dix-huit ans de tortures psychologiques et physiques n'arrivent pas à détruire :

*J'ai jamais connu quelque chose d'extraordinaire comme ça. De l'amour, de l'amour, de l'amour. Tout le début était beau, beau, beau, beau, beau. [Bien qu'elle ait subi de sa part de très graves violences, elle espère toujours] que ça allait cesser, que ça allait cesser parce que on élevait nos enfants et c'est vrai que c'est avec tellement d'amour que je le voyais élever ses enfants que, fallait voir ça, et on avait toujours cette complicité, une complicité pas possible... (...) Oui, il était quand même violent, mais c'est pas tous les jours qu'il était violent, y a des jours il était hyper-violent, d'autres jours moyennement...*

Si elle ajoute « ce qui [est] bizarre, c'est qu'il vaut mieux carrément taper que dire des choses... », c'est que les insultes visent généralement à saper cette idée de l'amour, à désenchanter le souvenir des premiers temps de la relation amoureuse et cette relation elle-même. Son ami choisit ainsi l'anniversaire de leur rencontre – date importante pour elle – pour lui annoncer qu'il va faire la fête avec une autre – car elle, lui dit-il « n'est pas sortable » – et pour lui asséner « des mots très très forts, un rejet... » (« Tu ne comprends pas que je ne veux plus de toi ! Je ne veux plus de toi ! ») qui la plongent dans un désespoir dont elle ne réussit à sortir qu'en appelant Dieu à son secours.

D'autres veulent toujours croire au « bon fond » de l'homme qu'elles ont choisi. Jeanne, par exemple, consciente de chercher à l'excuser, répète son respect pour cette forte personnalité, qu'elle a pourtant quittée dans l'urgence pour « sauver sa peau » :

*Je crois à son fond, à son bon fond. J'ai toujours espoir que le bon fond resurgira et qu'il suffit que sa vie soit meilleure, que son patron s'améliore, qu'il ait moins de stress au travail, qu'il redevienne ce qu'il doit être. C'est-à-dire que j'accuse le milieu environnant pour... comment dire, pour expliquer son comportement.*

Celles, nombreuses, qui souffrent de l'infidélité de leur conjoint espèrent souvent « tenir le coup » jusqu'à ce qu'il leur revienne enfin et à elles seules. Le pluripartenariat masculin n'est en effet que rarement remis en cause en tant que tel par les femmes victimes<sup>8</sup>, qui se bornent souvent à constater, comme Valérie :

---

<sup>8</sup> Danièle et Vanessa demandent cependant l'une et l'autre, à propos des infidélités de leur conjoint : « Quelle femme pourrait accepter cela ? »

*C'est quelqu'un qui court. (...) Oui, il aime les femmes, il aime les femmes, il aimait les femmes. (...) Je dis qu'ils ont toujours une femme à côté.*

Ce que Valérie dénonce, c'est moins le pluripartenariat que le regain de violence qui se produit quand l'homme est engagé ailleurs :

*Je n'ai jamais compris pourquoi un homme change quand il a une autre femme. Quand il en n'avait pas une autre, il était gentil.*

A tel point, on l'a vu, que les variations dans la violence constituent pour Vanessa des indicateurs de l'activité extra-conjugale :

*Je sais que quand ça s'est calmé, c'est qu'il n'a plus d'affaires [de liaison].*

Mais, accepter de rester – « par amour », par lassitude ou par espoir d'être choisie *in fine* – malgré les violences physiques ou morales subies ne signifie pas accepter celles-ci. Emmanuelle précise ainsi que ce qu'elle acceptait n'était pas la violence, mais de « passer dessus » :

*Je n'acceptais pas, parce que je, comment dire, je n'acceptais pas, je n'acceptais pas de subir, mais je laissais passer (...) par amour, pour ne pas avoir de problèmes...*

Jeanne reconnaît :

*Malgré mes connaissances, malgré mon savoir... Je sais que c'est pas normal, mais je n'arrive pas à, comment dire ça... Je sais que c'est pas normal, mais, au fond de moi, je n'arrive pas à empêcher ça. Je n'accepte pas, mais je le supporte.*

Ne pas accepter mais « passer dessus », « supporter », sont bel et bien des choix (certes des choix « seconds », des « moindres maux ») faits par ces femmes. Ce faisant, elles se positionnent comme de véritables actrices de leur vie : elles ne sont pas seulement passives, occupées uniquement à subir. Au contraire, « supporter » implique une connaissance éclairée de la situation, « passer dessus » suppose une indulgence qui, en tout état de cause, est le produit de la conscience. Il ne s'agit pas de consentement à la violence subie<sup>9</sup>, mais plutôt d'un réflexe de résistance passive. Une telle perspective, de « faux consentement », de « consentement apparent », de « consentement de second choix », permet de raisonner

---

<sup>9</sup> « Quand céder n'est pas consentir », in Nicole-Claude Mathieu (dir.), *L'arraisonnement des femmes : essai en anthropologie des sexes*, Paris, EHESS, 1985, p. 169-245 republié dans Nicole-Claude Mathieu, *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Côté-femmes, 1991, p. 131-225.

autrement qu'en termes d'aliénation et de déni à propos de « l'acceptation » de la violence par les femmes qui en sont victimes.

## **B. – Intériorisation et culpabilisation**

Le sentiment d'impuissance, d'incapacité à empêcher la violence, est associé à des mécanismes de culpabilisation qui résultent certes de l'emprise exercée par le conjoint, lequel rend souvent la femme responsable de ses propres accès de violence, mais proviennent parfois aussi d'éléments biographiques antérieurs à la relation. Alexie évoque ainsi la violence de son père qui terrorisait le voisinage. S'il la frappait, suggère-t-elle, c'est en raison de ce qu'elle pense être : une fille au caractère difficile. Plus tard, gravement maltraitée par son ami, elle déposera une plainte, mais estimera que cela ne valait pas le coup d'aller plus loin – on pourrait penser qu'un nez cassé, deux yeux au beurre noir, des coups de poing au visage administrés devant leur fils de dix ans valaient justement « le coup ». Mais la perspective de faire souffrir la mère de son ami en entamant contre celui-ci une procédure judiciaire provoque une culpabilisation déjà repérée dans le récit de son enfance et qu'elle reconnaît avec hésitation : « Peut-être... peut-être que je me suis culpabilisée ».

L'auto-censure forme une barrière interne très difficile à franchir, notamment quand elle repose sur des croyances religieuses ou sur l'intériorisation de valeurs morales, propices à la culpabilisation. Le « J'aime pas voir les gens souffrir » d'Alexie appartient au même champ idéologique que le « Je ne suis pas une haineuse », véritable leitmotiv de Valérie, catholique très croyante, qui exprime avec véhémence son refus de la rancœur et son souci du pardon :

*Ni vengeance, ni vengeance, parce que je suis pas une haineuse et c'est ça que je lui dis. Parce que je serais une haineuse que je ne vivrais pas à l'heure actuelle. C'est vrai, je ne suis pas haineuse. J'ai jamais ressenti un truc comme ça. Non, au contraire, je sais pardonner.*

Elle refuse de porter plainte, consciente que les faits reprochés à son concubin entraîneraient inévitablement son incarcération :

*Je ne mélange pas la police, la Justice, à notre vie. Je vis ça très mal, quand il s'agit de Justice, je vis ça mal. (...) C'est comme si, en quelque sorte, je faisais plus de mal encore autour de moi.*

Ce n'est pas « la honte » qui la retient, dit-elle, mais le souci de « protéger tout le monde ». Y compris l'agresseur. Le refus catégorique de la



haine ou de sentiments négatifs fonctionne comme un mécanisme de survie, qui a cependant ses limites : Valérie retourne contre elle-même la violence subie, commettant plusieurs tentatives de suicide.

Vouloir préserver le conjoint de la dégradation sociale empêche de recourir à la procédure judiciaire, mais l'espoir que ce conjoint réalise lui-même l'anormalité de son comportement compte aussi pour beaucoup. Ainsi Sophie, pourtant consciente de la pathologie de son ex-conjoint et des risques encourus pour sa vie, hésite à porter plainte et compte avant tout sur l'amour qu'il porte aux enfants nés d'autres unions pour qu'il ne mette pas ses menaces de mort à exécution :

*Au fond de moi, j'espère qu'on n'arrive pas là, qu'on n'arrive pas jusque-là, qu'il se ressaisisse, parce qu'il y a des jours, il y a des jours, il me dit qu'il va pas aller jusque-là parce qu'il a des enfants et il faut qu'il soit là pour s'occuper de ses enfants. Parce qu'il est très attaché à ses enfants, donc je mise sur ça.*

La dégradation morale que représente pour elle le fait de s'être engagée dans une relation qu'elle qualifie de « débauche » joue aussi dans cette hésitation. Si, pour Sophie, il s'agit d'un épisode biographique en contradiction avec toutes ses valeurs morales et religieuses, Danièle impute la dégradation de la relation et son incapacité à faire cesser les violences à sa personnalité même :

*Depuis petite, je me bats, depuis petite, je me bats, donc si je ne peux pas, si je n'arrive pas, c'est de ma faute.*

Se définissant parfois comme « très autoritaires », les femmes expliquent, comme Danièle, avoir en définitive exclu le conjoint de la vie domestique (elle « n'aime pas » qu'il s'en mêle) et de la vie des enfants, se les appropriant entièrement, face à la violence paternelle :

*Est-ce que ça vient de moi aussi, parce que moi je me suis accrochée à mes enfants. C'est-à-dire, je m'occupe totalement des enfants. (...) Oui, même au point de vue éducation, et c'est là que ça a flanché, quand il tapait les enfants. Donc, il a été élevé [comme ça], taper pour un oui pour un non, sans explications. J'ai dit : ' Ecoute, je ne veux pas que tu tapes mes enfants, ce sont mes enfants, ce ne sont pas tes enfants'.*

L'auto-culpabilisation – « peut-être que cela vient de moi » – ouvre parfois la voie à l'empathie souvent manifestée par les femmes à l'égard de leur conjoint violent.

### C. - L'empathie

Les enquêtées présentent souvent leur conjoint comme ayant vécu une enfance difficile, parfois à cause de sa mère, mais plus souvent à cause de son père : il a été physiquement ou verbalement maltraité par celui-ci, ou confronté à la violence qu'il exerçait sur la mère. Elles assimilent donc ses comportements violents à un habitus, qui lui interdirait la possibilité de se maîtriser. La répétition intergénérationnelle de la violence est admise comme un facteur explicatif, parfois suffisant. L'éducation (sous-entendu la bonne éducation) qu'il n'a pas reçue, les relations, trop proches ou trop difficiles, qu'il a eues avec ses parents, fournissent ainsi aux femmes une importante clé de lecture :

*Je ne peux pas dire qu'il est fautif à 100 %, ça vient aussi de son éducation. Il a beaucoup souffert aussi avec ses parents qui l'ont tapé. C'était l'aîné, il a eu à gérer beaucoup de choses. Il est à plaindre... (Danièle)*

*Il est plutôt renfermé, dur... C'est l'éducation qu'il n'a pas eue. (...) Il ne me dit pas tout, mais je vois, je le sens. Il ne me dit pas tout. Mais je pense, je pense qu'il y a eu beaucoup de souffrance, je pense, à la façon dont il est avec moi. (Stéphanie)*

*Il n'a pas de... Je ne sais pas si c'est de l'éducation qu'il n'a pas, il n'a pas de tendresse... (Vanessa)*

Elles imputent ainsi généralement l'absence de dialogue au silence que l'homme tient à conserver sur ses propres souffrances et attendent longtemps la parole libératrice, pour elles, mais aussi pour lui, comme en témoignent les propos de Jeanne, aujourd'hui séparée :

*Je suis déçue du comportement, mais pas de la personne. Déçue du fait qu'il n'ait pas trouvé d'autres moyens pour s'exprimer. Et, souvent, je me suis dit que quand il arrivait à me violenter physiquement, c'est pas moi qu'il voulait violenter, puisqu'après, dans son discours, il y avait beaucoup de regrets. Mais c'est tout un système, tout un tas de choses qui l'ennuient. C'est pas pour le justifier, c'est juste pour montrer que... J'aurais bien voulu un jour qu'il admette qu'il n'est pas tout-puissant. (...) Qu'il demande de l'aide et qu'il arrête de se croire tout-puissant, ce n'est qu'un être humain. Et, au lieu de tout faire porter à lui-même, à sa famille, qu'il partage un petit peu avec des gens qui sont compétents pour ça. Qu'il se libère un petit peu, quoi.*

Les causes immédiates de la violence sont souvent trouvées dans la jalousie malade et l'alcool, qui, en paralysant la volonté de leur conjoint, atténueraient sa responsabilité, et dont certaines<sup>10</sup> désirent le libérer, escomptant que leurs propres qualités et leur amour suffiront à le tirer du gouffre. Anne espérait ainsi :

*Qu'il allait changer, je pensais que j'allais pouvoir l'améliorer (...) le guérir. (...) Ça ne me faisait pas peur, parce qu'il était blessé par la vie, ça ne me faisait pas peur parce que j'espérais que notre amour, cet amour-là...*

La rupture est d'autant plus douloureuse qu'il faut reconnaître qu'aussi exceptionnel fût-il, « cet amour- là » a échoué....

### **III. - « JE NE VOULAIS PAS PRIVER LES ENFANTS DE LEUR PÈRE »**

La présence d'enfants et le souci de ne pas les priver de leur père peuvent s'avérer des raisons suffisantes pour rester. Parce qu'on pense que « quand on est enfant, on a besoin de ses deux parents », surtout si on a souffert soi-même d'avoir vu le couple parental se séparer, de ne pas avoir connu son père ou d'avoir été élevée par des tiers. Parfois la femme se fixe un seuil temporel d'endurance et décide de tenir jusqu'à ce que l'enfant ait un certain âge. C'est le cas de Kelly, qui ayant vécu douloureusement le divorce de ses parents dans sa petite enfance, s'est appuyée sur des discours psychologisant (« tout se joue avant six ans ») pour différer la séparation, afin de préserver ses enfants du même traumatisme.

Ainsi Jeanne, dont le conjoint est très proche de ses enfants, repousse-t-elle longtemps son départ, voulant attendre leur majorité pour « faire ce pas là » :

*J'étais pieds et poings liés, parce qu'ils étaient enfants, ils étaient bébés...*

Quand elle se décide enfin à partir « avec son bagage à main et les bigoudis sur la tête », après avoir vu dans les yeux de son conjoint le « désir de meurtre », elle subit l'accusation d'abandon et une violence psychologique supplémentaire exercée par un homme trop heureux d'avoir un outil de stigmatisation socialement performant. Elle est alors rejetée par ses enfants :

---

<sup>10</sup> Est-ce un hasard si cette démarche est surtout le fait des femmes de notre échantillon qui ne sont pas d'origine antillaise ou caribéenne ? Si les dernières mettent leur foi en Dieu, les premières croient aux vertus salvatrices de l'amour...

*J'étais vraiment une étrangère, quelqu'un que... On me toise, on ne me répond pas... C'était le prolongement de leur papa, quand je les prenais, au début. Y'avait de la haine dans les yeux : 'T'es pas ma mère'. Enfin, ils ne le disaient pas, mais ça se voyait : 'Je n'ai pas envie de te côtoyer'.*

Même lorsque le père ne s'occupe pas de ses enfants et ne manifeste qu'indifférence à leur égard, une « bonne mère », pensent beaucoup, ne sépare pas les enfants et leur père, surtout lorsqu'ils sont petits<sup>11</sup>. Toutefois, le souci de protéger les enfants de la violence du conjoint peut également provoquer le « déclic » nécessaire à la rupture<sup>12</sup>.

#### **IV. – « NOUS NE SOMMES PAS CONSCIENTES D'ÊTRE DANS LA VIOLENCE » : LA DIFFICULTÉ DE SE RECONNAÎTRE VICTIME**

Tenter de sortir de situations de violence conjugale demande de se reconnaître victime d'une telle violence. Les femmes qui vivent de telles situations se trouvent donc confrontées à la nécessité et à la difficulté d'accepter leur statut de « victime », ainsi que le constat d'échec de la relation conjugale que ce statut implique et la stigmatisation sociale qui s'y attache<sup>13</sup>.

Identifier la violence conjugale aux seules violences physiques relève certes de la méconnaissance populaire de la définition qu'en donnent aujourd'hui le chercheur, le professionnel, le militant ou le politique<sup>14</sup>, mais traduit également pour une part un déni de la situation vécue.

---

<sup>11</sup> Il est difficile de savoir si le souci principal est d'épargner les enfants ou de respecter à tout prix ses convictions et ses positions de principe. En effet, le renoncement qui fonde, à notre sens, la situation de la femme victime semble un corollaire, certes variable, mais extrêmement pénible de la violence : renoncement à son indépendance économique, renoncement à sa vie sociale, renoncement à sa vie religieuse, renoncement à sa féminité, etc. Il est peut-être plus aisé de s'accrocher aux croyances qui, certes, obligent l'épouse ou la concubine à subir la violence, mais protègent aussi – souvent illusoirement – les enfants et conservent à la mère sa respectabilité de bonne mère. En effet, en quittant le conjoint, elle sait qu'elle devra peut-être renoncer à cette respectabilité car elle sera blâmée par les enfants, ou par le mari, ou par la société, pour avoir brisé le foyer et privé les enfants de leur père.

<sup>12</sup> Voir, dans ce numéro : « Les itinéraires de sortir de la violence conjugale : le "déclic" ».

<sup>13</sup> Erving Goffman, *Stigmate, les usages sociaux du handicap*, Paris, les éditions de Minuit, 1975.

<sup>14</sup> Dans *Prime éducation et morale de classe* (Mouton, 1977), Luc Boltanski a montré, à propos des règles de puériculture, que le décalage social entre les représentations promues par les « entrepreneurs moraux » et celles vécues par les classes populaires était aussi un décalage temporel, les classes populaires se référant à des normes plus anciennes, généralement à celles que promouvaient les « entrepreneurs moraux » des générations précédentes. S'il est

En dépit des efforts médiatiques des différentes structures qui luttent contre la violence conjugale en Martinique<sup>15</sup>, des enquêtées n'identifient pas les agissements de leur conjoint comme des faits de violence, car elles appréhendent ceux-ci comme principalement, sinon uniquement, physiques – et souvent comme des faits répétés. Dès lors qu'elles ne sont pas ou peu brutalisées, elles ne se considèrent donc pas comme les cibles des campagnes d'information. Dans leurs parcours de sortie de la violence, plusieurs femmes ont ainsi écarté a priori l'Union des Femmes comme une ressource potentielle<sup>16</sup>.

Le silence, l'absence de communication qui caractérisent la relation de Vanessa et de son compagnon constituent une source de souffrance permanente et primordiale pour cette jeune femme. Si elle n'a pas envisagé de se tourner vers l'association, c'est qu'elle estime ne pas être concernée par une structure qui, pour elle, ne prend en charge que les victimes de violences physiques :

*Je ne sais pas, pour moi, l'Union des femmes ce sont des femmes battues, ou des hommes battus aussi, je crois qu'ils vont à l'Union des femmes. Mais il est pas un homme battu, je ne suis pas une femme battue. La seule chose, c'est le silence, Madame, le silence...*

Si Emmanuelle a d'abord refusé de contacter l'UFM, qui, pour elle, était « pour les femmes qui sont maltraitées », sous-entendu, battues, une de ses amies réussit cependant à la persuader de s'y rendre, en la convainquant qu'elle était « maltraitée psychologiquement ».

Même les coups et les brutalités ne sont pas toujours identifiés comme « de la violence ». Christelle, qui a connu la maltraitance, enfant, au Venezuela, et vu sa mère violentée par son beau-père, pensait même que telle était la norme :

---

aujourd'hui évident pour les professionnels, les militants et les politiques impliqués dans la lutte contre les violences conjugales que celles-ci incluent les violences psychologiques, cette évidence n'est pas encore partagée par toute la population – ni même par tous les intellectuels, comme l'ont montré les réactions polémiques de certains d'entre eux, comme Elizabeth Badinter, Hervé Le Bras et Marcela Iacub – à la publication des résultats de l'enquête Enveff en France.

<sup>15</sup> Depuis dix ans, l'Union des femmes de la Martinique est l'artisan principal des campagnes de sensibilisation annuelles du grand public par voie d'affichage financées par l'intermédiaire de la Délégation régionale des Droits des femmes et de l'égalité.

<sup>16</sup> Certaines enquêtées, peu nombreuses, disaient ne pas connaître l'existence de l'Union des Femmes. D'autres, vivant dans le grand Sud ou le Nord ne savaient pas où se trouvaient ses locaux.

*Pour moi, c'était tous les couples. Pour moi, c'est comme ça que ça se passait, et voilà...*

S'il ne faut pas nier la part de déni et de résistance que cette méconnaissance comporte, on doit constater que plusieurs femmes disent, parfois non sans gêne, ne pas savoir en quoi consiste « ce qu'on appelle violences conjugales », ni même ce qui est « normal », comme le remarque Delphine :

*Je pense, en fait, que les femmes ne veulent pas peut-être dévoiler certaines choses et puis aussi, des fois, nous ne sommes pas conscientes d'être dans la violence. Pour nous, c'est normal, peut-être. Nous sommes sous une emprise, mais nous ne savons pas sous laquelle.*

Outre la difficulté à s'identifier comme victime, le contexte de domination, l'urgence, la nécessité de réfléchir constamment à des stratégies de survie ou de résistance, n'autorisent pas toujours à relier les alertes claires, explicites, diffusées dans l'espace public, fortement relayées en cas de faits divers tragiques, et les incidents vécus dans l'intimité de l'espace privé, dans une ambiance de doute, sujette à la manipulation et à la désinformation, notamment de la part du conjoint, ou de la famille – quand cette médiatisation ne fait pas, par un effet pervers, le jeu du « terrorisme patriarcal », en dissuadant les femmes de penser à se révolter, de peur de finir « comme Sandra »<sup>17</sup>.

## **V. – « J'AVAIS PEUR, VOUS N'ÊTES PAS COMPRISE » : LA MEFIANCE A L'EGARD DES INSTITUTIONS ET DES RECOURS POSSIBLES**

La peur, raison souvent ultime de la fuite ou de la rupture, peut aussi avoir contraint la femme victime à repousser longuement celles-ci. Peur pour sa vie, mais aussi pour celle des enfants, comme l'explique Jeanne, qui relativise sa frayeur en la plaçant dans un contexte de fragilité émotionnelle aggravée, bien que le compagnon quitté ait voulu plus que l'effrayer lors d'une course-poursuite en voiture et qu'elle n'ait dû son salut qu'à l'intervention de la gendarmerie :

---

<sup>17</sup> Une jeune femme, employée à la mairie de Fort-de-France, qui, le 13 juin 2005, a été aspergée d'essence et brûlée par un conjoint qui n'acceptait pas qu'elle le quitte et qui est décédée dix jours plus tard. Le crime fut d'autant plus spectaculaire que l'homme arrosa Sandra d'essence dans son véhicule, avant de l'enflammer, dans une rue passante de Fort-de-France, à quelques mètres de son lieu de travail. Cette affaire, qui a créé un choc dans la société martiniquaise et considérablement ému l'opinion publique, a aussi, semble-t-il, généré un effet de terreur considérable chez des femmes déjà victimes de violences.

*Je sentais que c'était le moment, mais j'avais peur des représailles, j'avais peur qu'il se fasse du mal, qu'il me fasse du mal, qu'il fasse du mal aux enfants. Comme j'étais en dépression, j'avais peur de tout quoi.*

Plusieurs femmes ont fait état de la peur qu'elles ressentent à l'idée d'entreprendre des démarches, qui, au lieu d'améliorer leur situation, risquent de l'aggraver sans leur assurer une réelle protection, évoquant les cas de femmes assassinées par leur conjoint, et, en particulier, celui de Sandra :

*[Les campagnes contre les violences conjugales ?] Actuellement... mais, avant, y en avait pas... Et puis c'est après, comment qu'elle s'appelle ? Sandra, celle qui... après elle, y en a eu d'autres, au Lamentin. (...) Après ça, moi, je pensais que ça avait cessé. Ça a recommencé depuis. L'année dernière, y a eu plusieurs femmes de tuées. Alors, bon, ben... [S'adresser aux services sociaux ? Non...] En fait, pourquoi ? Parce qu'on ne sait jamais... Sandra, elle était partie vers [retournée chez] sa mère, et malgré tout...*

Parmi les femmes rencontrées, plusieurs de celles qui vivent avec le conjoint violent ou qui l'ont récemment quitté craignent que sa violence puisse « aller jusque-là » s'il apprend qu'elles ont contacté l'Union des Femmes, la police, la gendarmerie ou les services sociaux.

Pour certaines, la peur survit à la rupture, quand elle ne commence pas réellement avec elle, maintenant la victime dans un climat d'insécurité qui altère considérablement sa qualité de vie, ainsi que celle des enfants – et lui fait parfois craindre pour sa vie, comme dans le cas de Sophie, qui a fait part à des amis de ses « dernières volontés », se demandant même si elle ne préférerait pas la mort à la fuite à laquelle la contraignent le harcèlement et les menaces de son ancien compagnon :

*J'ai même envie de dire que, enfin, la mort, c'est pas... [C'est] des fois peut-être plus simple que de déménager, changer de travail... C'est pour les autres que c'est difficile, la mort...*

Cette peur pousse certaines à s'enfuir « en cachette ». C'est ce que fait Magali, craignant que son mari, qui a « appris à tuer » à l'armée et a déjà tenté de l'étrangler dans son sommeil, ne récidive. C'est ce que fait aussi Henriette qui attend que son mari soit parti à la pêche pour le quitter « sans rien dire », après que celui-ci ait violemment agressé leur fils, voire tenté de le tuer, pour le punir d'avoir pris la défense de sa mère battue.

Dans une société d'interconnaissance telle que la Martinique, où le contrôle social est très pesant, les femmes victimes subissent une violence

supplémentaire du fait de cette interconnaissance. Les premières tentatives faites par Nathalie pour échapper à la violence de son conjoint ont ainsi avorté par suite du peu d'empressement de l'assistante sociale à laquelle elle s'adresse, à propos des violences commises par le conjoint sur son enfant, et de son refus de contacter la gendarmerie pour elle, choses qu'elle impute à la proximité de cette assistante avec la famille de son conjoint :

*J'avais peur pour aller la police. (...) J'ai porté l'enfant chez l'assistante sociale, mais l'assistante sociale m'a dit : 'Faut aller gendarmerie'. Mais, tu vois, la manière elle parle, j'ai vu c'est famille, tu vois (...) Oui, la manière elle parle. Elle m'a dit : 'Je peux pas faire rien pour toi, c'est ton enfant, il faut aller au gendarmerie'.<sup>18</sup> Je demande l'assistante sociale pour faire l'appel pour moi. (...) Mais elle voulait pas entrer dans ça, donc j'ai dit : 'Je comprends... comment tu es assistante sociale, et tu veux pas faire ça pour moi, parce que j'ai pas de famille...'*

Nathalie renonce à porter plainte, tant le risque lui semble grand si la démarche vient d'elle et non de l'assistante sociale (qui était pourtant légalement tenue de faire un signalement d'enfant en danger) :

*Si gendam' vini bo kay, [il] ké pran coutelas asou moi<sup>19</sup>. Alors c'est tout ça je réfléchis. Je dis : 'Y a des choses je peux faire, y a des choses je peux pas faire'. Je sais que JM va pas prendre ça [bien], si je fais ce type de choses, il aime pas... En plus, il me menace avec un fusil...*

Ce type d'incident engendre une méfiance considérable à l'égard des institutions, qui s'ajoute à la méfiance ordinaire dans laquelle vit souvent la femme par rapport à la famille de l'homme, à sa propre famille, aux voisins, etc. Méfiance qui peut prendre une forme extrême si le conjoint et sa famille jouissent d'un important capital économique et social. C'est le cas très particulier de Magali qui n'a réussi à se soustraire à la violence de son conjoint qu'au prix de tribulations considérables (fuite par la fenêtre, enlèvements, « planque » dans une communauté religieuse, etc.) en raison selon elle, de l'influence de son beau-père, occupant un poste important dans l'hexagone et lié à des réseaux francs-maçons.

---

<sup>18</sup> J'avais peur d'aller à la police. (...) J'ai emmené l'enfant chez l'assistante sociale, mais l'assistante sociale m'a dit qu'il faut que j'aille à la gendarmerie, mais de la façon dont elle parle, j'ai vu qu'elle était de la famille. (...) Oui à la façon dont elle parle. Elle m'a dit : « Je ne peux rien faire pour toi, c'est ton enfant, il faut aller à la gendarmerie ».

<sup>19</sup> Si les gendarmes viennent à la maison, il va me poursuivre à coups de coutelas.



Comme dans le cas de Nathalie, les premières tentatives faites par les victimes pour faire connaître leur situation, les premières démarches pour tenter d'en sortir, se heurtent trop souvent à l'incompréhension, à une écoute purement « administrative », voire aux rebuffades. Qu'il s'agisse d'amis ou de professionnels.

Lâchant rarement « le paquet » du premier coup, elles ne livrent souvent d'abord que des bribes de leurs souffrances, des détails qui paraissent peu significatifs à l'interlocuteur, et les exposent à un retour qui minimise les événements, les réduisant à de micro-incidents, inhérents à toute relation de couple :

*Quand vous êtes dedans, vous avez le bec dans l'eau, et quand vous décrivez votre souffrance, vous n'arrivez même pas à trouver les mots pour l'exprimer : 'R. n'a pas voulu balayer la maison aujourd'hui – Mais, qu'est-ce que tu racontes, là ? Mais, c'est pas grave !'. Vous ne dites pas les choses, donc vous n'allez jamais pouvoir être comprise.*

Même lorsque la femme en dit davantage, les amis, on l'a vu, se refusent souvent, sinon à la croire, du moins à croire que les faits soient aussi graves qu'elle le dit. Cette incapacité à partager sa détresse engendre une souffrance supplémentaire et une méfiance certaine à l'égard des recours institutionnels, car, si, dans son entourage, elle n'est pas comprise, comment pourrait-elle l'être de professionnels, sans doute compétents, mais tout de même étrangers ?

Les exemples abondent d'ailleurs dans les récits de réactions qui n'encouragent pas à la confiance ni à la confiance. C'est Emmanuelle qui, évoquant son stress, se heurte à la désinvolture du médecin de famille plaisantant au sujet – pourtant dramatique pour elle – de la rupture : « Ah bon, qui est-ce qui part ? C'est lui ou vous ? » lui demande-t-il en riant. C'est Alexie, qui, sollicitant de son médecin traitant l'accès à une aide psychologique, se voit refuser le recours à un thérapeute car il juge qu'elle n'en a pas besoin. C'est Françoise, qui, frappée publiquement sur la Savane<sup>20</sup>, voit les policiers, alertés par des passants, arrêter son conjoint et tourner les talons, sans lui poser une seule question ni l'orienter vers qui que ce soit. C'est Kelly, qui, contactant une assistante sociale, s'entend répondre que, puisque son époux est fonctionnaire, elle ne peut pas la prendre en charge. C'est encore et surtout Jeanne, qui, « le dos zébré et les cuisses griffées », se rend au commissariat de Police après être passée aux urgences, et se voit éconduire, car le soir du 31 décembre n'est pas le meilleur moment pour porter plainte, d'autant que sa situation implique des formalités

---

<sup>20</sup> Place centrale de Fort-de-France.

administratives qui représentent autant de tracasseries pour le fonctionnaire de garde :

*Je suis allée au commissariat de X., qui m'a reçue de manière très cavalière, en disant : 'Oh la la, le 31 décembre ! Bon, c'est pas vraiment important... En plus, vous êtes hors secteur et il va falloir qu'on fasse un transfert de dossier ! Bon, attendez lundi'...*

Quelques jours plus tard, poursuivie en voiture par son conjoint, elle aura recours à un procédé particulièrement spectaculaire pour retenir l'attention des personnels de police :

*Et là, branle-bas de combat, commissaire, machin, tous les gradés étaient autour de moi. Ils nous ont séparés. Ils nous ont questionnés. Donc, il a passé une nuit en garde à vue...*

Cette femme, épuisée par une lutte quotidienne pour « sauver sa peau », a dû mobiliser une énergie considérable pour réussir à être entendue par des professionnels, qui, sans être spécialistes des questions de violence conjugale, représentent pourtant le premier maillon de la chaîne judiciaire. Jeanne mentionne d'ailleurs la négligence, l'incrédulité, le discrédit, le mépris à la limite de la grossièreté auxquels elle s'est heurtée pendant l'enregistrement de la plainte : « Elle raconte que des conneries », dit un agent de police à son collègue. Le lendemain même du jour où « tous les gradés » affolés étaient autour d'elle pour la mettre en sécurité, les policiers cherchent d'ailleurs à obtenir que Jeanne minore les faits litigieux pour réduire la portée de la plainte, car, lui dit-on :

*Telle qu'elle était, c'était trop fort, ça pouvait porter beaucoup de préjudice à mon conjoint, et de revenir sur ma plainte en demandant si, réellement, je m'étais sentie en danger. Donc, ils ont diminué la férocité de la chose. [En plus de sa déclaration, il y a] le témoignage de ma sœur qui était là, donc on était trois voitures à conduire sur l'autoroute, donc si ce n'est pas une course-poursuite, c'est quoi ? Et, à la confrontation, ils me disent que 'C'est très grave, c'est très grave, c'est très grave. Mise en danger d'autrui, tentative de meurtre, tout ça, c'est trop trop trop. Est-ce que vous êtes sûre ? Parce que, si ça part au procureur de la République, ça va faire tache, donc il faut bien être sûre'. Donc, comme je n'ai pas pu prouver que c'était réellement son intention – comment j'aurais pu savoir ce qu'il y avait dans sa tête ?...<sup>21</sup>*

---

<sup>21</sup> On lui demande de travestir les faits pour en dissimuler la gravité, ce qui risque d'aboutir à un classement sans suite, car, en raison du principe d'opportunité des poursuites, le procureur

En exigeant qu'elle apprécie elle-même l'intention de l'agresseur<sup>22</sup> et la réalité du danger, en faisant valoir le risque pénal encouru par l'homme, ses interlocuteurs font peser sur Jeanne la responsabilité d'un préjudice – affecter irrémédiablement la réputation de son conjoint (« ça va faire tache ») – qui leur paraît manifestement plus important que celui qu'elle a subi elle-même. Jeanne y a vu une solidarité (de genre ?) entre les policiers et ce dernier :

*Ils minimisaient parce qu'ils se reconnaissent dans l'autre. En tout cas, c'est l'impression qu'ils m'ont donnée.*

Harcelée et menacée elle aussi de mort, Sophie hésite d'ailleurs à faire appel aux gendarmes, craignant que, mise en balance avec celle de l'homme, sa parole ne fasse pas le poids :

*Il est très manipulateur, il va faire croire aux autres que j'avais un autre homme. Je suis la seule à voir ce truc-là.*

Dans un registre similaire, la travailleuse sociale renvoyant une victime qui lui faisait part du dénuement dans lequel elle laissait son mari à une solidarité familiale à laquelle elle ne pouvait manifestement recourir, nie, en un entretien, la spécificité de la violence économique, et ruine la confiance de la femme dans les institutions. S'en tenant aux critères administratifs et de ressources du foyer – le conjoint fonctionnaire – elle ne tient pas compte de la dépendance totale de Kelly, qui n'a « même pas de quoi s'acheter une culotte et un soutien-gorge », ne lui rappelle apparemment pas le devoir d'entretien réciproque entre conjoints et ne l'oriente pas vers une structure en mesure de lui venir en aide, se contentant de la renvoyer vers sa famille. Par suite, Kelly n'a tellement pas confiance dans les recours potentiels, qu'elle capitule devant la stratégie de son compagnon, qui comme dans le cas de Sophie, a préparé son discrédit :

*L'homme avait bien calculé son coup, parce qu'il m'a dit : 'Si tu vas dire que je te fais ça, on va dire que tu es folle comme ta mère'. Il s'était organisé pour dire que la dépression de ma mère était liée à une maladie mentale héréditaire, qui fait que j'en suis atteinte moi-même, donc il m'a dit qu'à partir du moment où je vais ouvrir ma bouche : 'Comme je suis (quelqu'un de) très bien, admirable, on ne va jamais te croire'. Donc j'ai gardé ma bouche fermée.*

---

peut décider un tel classement si les faits manquent de gravité. Le critère de l'intention est par ailleurs un élément constitutif de l'infraction et, s'il n'est pas retenu, le fondement juridique de la plainte en est sérieusement ébranlé.

<sup>22</sup> Demander à la victime d'apprécier elle-même l'intention de l'agresseur – ce qui revient normalement au magistrat – exige qu'elle manifeste une rationalité impossible dans un pareil contexte.

Privées de réseau propre, maîtrisant souvent mal la langue, les étrangères vivent très mal la lourdeur des procédures administratives, plus complexes encore dans leur cas<sup>23</sup>, qui les découragent souvent à l'avance – quand, comprenant qu'elles évoluent dans une société d'interconnaissance, elles n'en arrivent pas, comme Nathalie, à se méfier des personnes-ressources pourtant a priori les mieux placées pour les aider.

De fait, les formalités administratives terriblement lentes, les tracasseries nombreuses, les incompréhensions entre structures, les problèmes de coordination entre opérateurs, les critères d'appréciation de l'urgence ou de l'isolement peuvent ruiner les efforts de la victime et accroître sa détresse. Ainsi, Nicole déplore-t-elle les mois perdus en raison d'un problème d'écoute sérieuse et de compréhension de son dossier :

*[La deuxième assistante sociale] m'a dit : 'Je n'ai pas cherché à vous aider parce que la première assistante sociale que vous avez vue a écrit sur votre dossier que vous avez des parents [à l'étranger], qui peuvent vous aider<sup>24</sup>, et que vous travaillez sur un [concert]. Donc que vous n'avez pas besoin d'aide'. Ça m'a vraiment cassé la ceinture. Ça m'a vraiment cassé la ceinture, parce que j'avais fait une démarche, pour chercher des emplois, je m'étais inscrite à l'ANPE, j'ai été à l'ASSEDIC, j'ai vraiment voulu m'en sortir. Des fois, je n'avais pas quatre euros pour prendre le taxi et me rendre au rendez-vous. Et m'entendre dire ça par des femmes, je suis désolée, mais ça m'a cassé la ceinture. (...) Sincèrement, je pense qu'il y a trop de légèreté dans le traitement des dossiers, je trouve qu'il y a vraiment trop de légèreté. Parce que, moi qui viens d'un pays pauvre avec beaucoup de difficultés, on a fait mieux. On a vraiment fait mieux. Au moins, il y a l'écoute, et là, même l'écoute... Tu te dis que c'est un travail, la personne est rémunérée pour faire son travail, elle vient faire son travail pour pouvoir faire la paperasse, mais ça s'arrête là.*

L'impression d'être traitée de façon strictement administrative, impersonnelle, renforce le sentiment d'isolement de la femme et la détourne du système d'aides dans lequel elle est ballottée, au gré de la subjectivité et de l'implication variable des différents interlocuteurs. Il semble que cette

---

<sup>23</sup> Par exemple, l'attente à 4 h du matin à la préfecture, à plusieurs reprises, avec un enfant en bas âge pour obtenir le titre de séjour, le renvoi incessant au motif « qu'il manque toujours quelque chose » sont perçus comme de véritables persécutions par les femmes étrangères : « A chaque fois, il fallait revenir avec quelque chose, un petit truc, un petit truc ».

<sup>24</sup> Alors que la victime avait précisé que l'aide en question ne dépassait pas 60 euros par mois.

« légèreté » soit d'autant plus mal vécue par les femmes victimes qu'elle est principalement le fait de femmes, qui devraient au contraire, selon elles, par solidarité de genre, manifester plus d'empathie et de diligence dans le traitement des dossiers.

## VI. - IMPERATIF DE RESPECTABILITE ET RUSES DE LA REPRODUCTION

Les femmes rencontrées, victimes de violences physiques et morales, oscillent entre le désespoir ou la détresse la plus pure, et le sentiment à peine voilé de leur supériorité morale et sociale – due à leur « respectabilité » – sur le conjoint violent et, très souvent, infidèle.

Depuis l'article publié en 1969 par Peter Wilson « Reputation and Respectability : a Suggestion for Caribbean Ethnology »<sup>25</sup>, les concepts de réputation et de respectabilité sont couramment utilisés pour caractériser les relations de genre dans la Caraïbe : les femmes doivent se conformer à la valeur sociale et morale de « respectabilité », associée à la fidélité, à la discrétion sexuelle, à l'obéissance, à la pratique religieuse, et à ce qui est souvent traduit à la Martinique par le terme de *poto-mitan*<sup>26</sup>, c'est-à-dire la responsabilité domestique et éducative de la famille et des enfants ; les hommes, eux, sauf à être traités de *makoumès* (« pédés »), doivent souscrire au principe de « réputation », leur commandant de multiplier les conquêtes féminines et de les afficher auprès de leurs pairs. Leur « réputation » virile établie, il leur est également loisible de souscrire au principe de « respectabilité » sociale<sup>27</sup> en jouant « sur les deux tableaux : opter pour le mariage, tout en ayant une ou des maîtresses ; reconnaître les enfants légitimes, tout en s'occupant de l'éducation des enfants adultérins ; sortir avec sa femme dans les circonstances officielles et s'amuser avec sa maîtresse et ses amis dans les activités récréatives ; avoir une sexualité conventionnelle avec son épouse et adopter des pratiques plus licencieuses

---

<sup>25</sup> *Man*, vol. 4, n° 1, 1969, p. 70-84.

<sup>26</sup> Poteau central qui soutient la case et sans lequel elle s'effondre.

<sup>27</sup> Pour illustration, référons nous encore à l'affaire Pascale Karen : appuyant la famille, une ex-compagne met en garde contre un jugement hâtif : « C'était sans doute un Don Juan, mais il avait le sens de la responsabilité et savait faire preuve de générosité. Je ne cautionne absolument pas son geste, mais il ne faut pas non plus, le noircir à outrance. Sachons garder mesure avant de juger » (*France-Antilles*, 17 octobre 2009, p. 4). Le séducteur est généreux et sait prendre « ses responsabilités ». On glisse ici du registre de la « réputation » d'homme à femmes, socialement constitutive de la virilité, au registre de la « respectabilité », constitutive du statut social. Proposant un autre aperçu de la vie conjugale de cet homme, l'ex-compagne laisse entendre que le comportement incriminé est propre à la relation dégradée qu'il entretenait avec la victime (et donc, en définitive, à celle-ci ?).

(fellation, sodomie...) avec sa maîtresse, qu'elle-même refusera avec son mari »<sup>28</sup>.

Lorsqu'elles décrivent leur rôle dans la vie de l'homme, les femmes mettent effectivement en avant leurs propres qualités, constitutives de leur « respectabilité », et manifestent clairement qu'elles se considèrent, du fait en particulier de leur « éducation », valeur fondamentale de la respectabilité, comme une plus-value pour leur conjoint ou ami.

Elles évoquent ainsi fréquemment les bénéfices secondaires qu'elles lui procurent, notamment du point de vue social ou culturel : elle jouit d'un capital social et il en profite (Danièle) ; elle a le contact facile, alors qu'il est « sauvage » (Valérie) ; elles ont fait des études, elles sont curieuses, elles « le sortent », elles le « font voyager »<sup>29</sup> – même si c'est lui qui paie. Elles « lui achètent une télé » (Kelly), aménagent l'espace domestique utilement et avec goût (Anne) et lui procurent, par leurs propres moyens, des biens indispensables (Henriette).

Le sentiment d'élection peut aider la femme à supporter l'infidélité, et légitime sa place dans l'espace domestique. L'inexpérience de l'homme, qui, parfois n'a jamais véritablement vécu avec une femme (autre que sa mère ou ses sœurs...), quand bien même il aurait eu d'autres compagnes et même des enfants, permet d'excuser sa violence, mais, surtout, contribue au maintien coûte que coûte dans un espace qui n'a jamais été occupé avant par une autre femme. Ainsi Anne explique-t-elle que la maison de son propriétaire et compagnon était :

*Magnifique, mais à l'abandon, des toiles d'araignées partout, d'un sale. (...) Il était jamais chez lui. (...) Il avait été seul pour des années, célibataire endurci, pensait pas un jour vivre avec quelqu'un. (...) Il n'a pas l'habitude la vie de couple.*

Mais elle, d'origine européenne et arrivant de l'hexagone, n'a pas non plus l'habitude de la vie de couple, ni des relations de genre, aux Antilles :

*Donc, l'histoire a commencé comme ça, et j'ai déchanté très rapidement, car je me rendais compte que, finalement, (...) cet*

---

<sup>28</sup> Stéphanie Mulot, « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », *Autrepart* (49), 2009, p. 117-136.

<sup>29</sup> Stéphanie, qui « fait voyager » son compagnon, déplore son « manque d'éducation » : « Il faut lui dire, de ne pas faire ça, de se tenir correctement. (...) C'est quand vous vous trouvez dans des milieux comme ça que vous découvrez que la personne ne suit pas. (...) Il faut (...) une certaine classe, mais, lui, il a pas ça. ». Son rôle, estime-t-elle, est de combler la différence de capital culturel entre eux : « C'est moi qui l'ai un petit peu bougé dans ce sens », explique-t-elle.

*homme soi-disant mûr (...) allait manger tous les soirs chez sa maman. Il était jamais là. (...) On commençait une relation et il ne venait jamais manger avec moi, il se faisait jamais à manger chez lui. (...) C'était bizarre. Il avait toujours beaucoup de choses à faire, il était toujours avec des amis (Quelqu'un) m'a dit : 'Mais, dis donc, jamais vous sortez ensemble ?'. Ca m'a mis un peu la puce à l'oreille, ça m'étonnait un peu. Moi, quand je suis avec quelqu'un... Je ne comprenais pas trop.*

Elle réussit finalement à « le sortir » (ou, plutôt, à sortir avec lui) et, bien qu'elle continue à payer le loyer de l'appartement qu'elle lui loue, elle s'approprie l'étage de son ami, espace vierge de toute conjugalité, où elle vit le plus souvent, fière d'y mettre « de la couleur, des rideaux ».

Certaines femmes se rattachent – consciemment ou non – à l'idéologie matrifocale de la femme *poto-mitan*. Pour Kelly, son mari a manqué à tous les exigences de son genre, en matière de respectabilité : il ne lui a pas procuré la sécurité affective, n'a ni assuré le confort de sa famille, ni protégé le foyer en cas de danger, se reposant sur elle. C'est à peine s'il est le père des enfants (« mes fils », dit-elle) :

*Je ne me suis jamais sentie en sécurité avec lui, pas de sécurité financière, pas de sécurité affective, pas de sécurité humaine, parce que, s'il y avait un truc, c'est moi qui allais regarder. (...) Le feu a déclenché dans la chambre de mes fils ; au lieu de faire quelque chose, il est venu me réveiller, donc c'est toujours moi qui ai le pantalon et la jupe. La débroussailleuse, c'est moi qui la passais. (...) Je sais tout faire, moi, parce qu'y a pas d'argent, donc...*

Si le conjoint est souvent présenté comme jaloux, ce n'est pas seulement sexuellement : Nathalie répète l'excuse donnée par son compagnon : « sé bondaw man jalou » [je suis jaloux de ton cul]), mais d'autres disent, comme Valérie, qu'il est jaloux d'elle et de ses qualités, dont il est dépourvu :

*Je pense que cet homme est jaloux de moi, de ma personnalité, parce que j'ai une forte personnalité, et quelle que soit la personne, je suis comme un aimant, je capte. Et lui, il est absent, personne ne va venir, c'est toujours [à] 'Valérie ! Valérie ! Valérie !' [qu'on s'adresse].*

Emmanuelle se juge aussi beaucoup plus populaire que son mari auprès des amis de celui-ci, qui ont d'ailleurs, dit-elle, pris son parti au moment de la rupture. Elle se qualifie de « costaud » et impute en partie la violence morale de son époux à la jalousie, car celui-ci, bien qu'il veuille se

montrer fort est, en fait, selon elle, « très faible », ce qui la conduit à se rabaisser pour le mettre en avant et « à l'aise ».

Danièle, qui juge son compagnon timoré, tandis que pour elle rien n'est inaccessible, se demande si c'est ce qui fait qu'il « s'accroche » à elle. Cette passivité du conjoint peu dégourdi, attentiste, « sauvage », trouve un écho chez Henriette, dont le mari n'a jamais essayé de « faire une démarche de logement » alors qu'il vit et la fait vivre dans une maison délabrée. Bien que d'origine étrangère et sans appuis, Henriette s'en sortira bien mieux une fois qu'elle l'aura quitté.

La représentation qu'ont les femmes de leur respectabilité dépend pour beaucoup de l'image qu'elles se font de leurs propres mères, lesquelles, souvent, se sont conformées aux attentes sociales de genre et ont donc pu jouir de la *respectabilité* sociale (mariée, mère de famille, épouse fidèle, etc.), mais, dans le foyer, n'ont pas obtenu le *respect*.

Plusieurs enquêtées se sont construit un système de valeurs qui, au départ, se voulait libérateur d'une enfance marquée par la soumission de la mère et la domination sans partage du père. Jeanne, dont la mère, opposée par principe au divorce, a failli périr sous les coups de son mari, explique ainsi que, dès l'adolescence, elle « se forge déjà un petit caractère, une petite mentalisation en me disant : 'ça ne va jamais m'arriver' ».

Françoise parle de sa mère comme de « l'employée » de son père, « dans tous les sens du terme », car cette femme avait son mari pour chef de service. Assez jeune, devant l'échec de l'unique tentative de sa mère – « Elle est partie une fois, il est allé la chercher, elle est revenue. Faire à manger... » – elle se rebelle : « Je n'étais pas soumise comme ma mère, puisque ma mère étant soumise, il fallait surtout pas que je fasse la même chose ». Cette rébellion ne l'empêchera pas de vivre elle aussi une relation conjugale marquée par la violence.

En effet, par ce qu'on peut appeler « les ruses de la reproduction », ces femmes à la détermination forte diffèrent finalement souvent assez peu de leur mère, car si elles refusent la soumission, elles ne refusent pas fondamentalement la domination masculine dont elles ont été trop souvent spectatrices dans leur jeunesse et dont elles ont intégré malgré tout, et malgré elles, les valeurs. L'analyse et le recul permettent à Jeanne, qui a bénéficié d'un soutien psychologique, de tenir un discours distancié, mais ne lui évitent pas de reproduire le formatage qu'elle critique. Evoquant son fils âgé de huit ans, elle décèle précisément les prémisses de la domination masculine dans la relation que le garçonnet développe avec sa sœur, plus âgée de quatre ans. Mais, même consciente et capable d'analyse, elle finit par céder, elle aussi :



*Peut-être que j'ai été formatée aussi dans le fait que 'L'homme prend les décisions, l'homme guide la femme, la jeune femme'. [C']est devenu anormal au bout d'un certain temps, parce que moi j'ai grandi quelque part, dans ma tête, et j'ai pu faire la différence entre autoritarisme et... Comment dire ça, ce qui est bien de faire et ce qui n'est pas bien de faire, en matière d'autorité. [Mais] j'ai un petit bonhomme à la maison, qui a réduit sa sœur à ça, une servitude, il n'a qu'à appuyer sur le bouton et elle y va. Elle gueule, mais elle est à son service (...) C'est un prince, c'est un prince. J'essaie de corriger ce comportement chez lui, mais, à chaque fois, je me fais avoir par... Comment dire, mon affection pour lui, c'est mon petit bébé, je me fais avoir et je pense que ma fille aussi est dans ça : 'C'est mon petit frère chéri'.*

Si la femme peut se construire par opposition à la figure maternelle en refusant la soumission, elle le peut également en recherchant et en maintenant à tout prix la respectabilité que la mère n'a pas pu obtenir ou a perdue. C'est le cas de Vanessa, jeune femme de 32 ans à l'enfance chaotique : laissée à l'âge de deux ans à sa grand-mère, avec laquelle elle est heureuse, elle est reprise quatre ans plus tard par sa mère, qui la maltraite gravement (en raison de la couleur trop sombre de sa peau, dit-elle : ses demi-sœurs sont des « chabines »<sup>30</sup>). Vanessa qui assiste régulièrement aux violences physiques subies par cette mère quand elle veut rompre avec un partenaire, les légitime :

*Quand on a plusieurs compagnons comme ça dans sa vie, c'est censé se passer comme ça. (...) Normalement, une femme ne doit pas avoir... ça ne doit pas se faire, Madame. Je ne sais pas comment dire. Si j'ai le papa de ma fille, je ne vois pas pourquoi j'aurais quelqu'un d'autre chez moi<sup>31</sup>.*

Le manque de respectabilité, évalué ici par la fille elle-même et sanctionné par les compagnons, salit définitivement l'image de cette femme. Adulte, sa fille n'aura de cesse d'éviter la même tâche. Non seulement, elle se fixe à l'âge de vingt ans – et ce jusqu'à ce jour – avec son deuxième petit ami et premier amant, devenu le père de sa fille, mais de plus, elle exerce sur elle-même un contrôle vigilant, n'allant pas en boîte de nuit, restant toujours

---

<sup>30</sup> Peau claire, cheveux tirant sur le blond, traits en partie « européens ».

<sup>31</sup> Jeanne montre une position similaire, mais plus subtile car cachée sous le masque de la personnalité : « Moi je suis entière. Dès que je suis engagée avec quelqu'un, que quelqu'un fait partie de ma vie, je ne cherche même pas... Je ne vois même pas ce qui se passe autour de moi ». Or, ce sera précisément le flirt avec un autre homme qui déclenchera sa prise de conscience.

« dans son petit coin », pour éviter la promiscuité sexuelle dans laquelle a vécu sa mère et qui a ruiné sa respectabilité. Bien qu'elle affirme que, « si c'était à refaire » et « si elle avait su », elle ne serait pas « allée avec lui », elle ne peut arrêter la relation, pourtant très insatisfaisante, qu'elle entretient avec son conjoint ni envisager d'en avoir un jour une autre, parce qu'elle ne veut surtout pas avoir, comme sa mère, des enfants de « plusieurs papas différents ». Pour elle, tout se passe comme si elle n'avait réellement pas d'autre choix que de rester avec cet homme, uniquement parce que, étant le père de sa fille, il doit donc être le seul homme de sa vie pour qu'elle reste « respectable ».

La tenue de l'espace domestique, qui participe également de l'impératif de respectabilité, est souvent invoquée à son appui. Stéphanie ne comprend pas la colère de son conjoint, car, explique-t-elle : « J'ai tout fait, j'ai tout fait, j'ai tout fait. J'ai TOUT fait. (...) Je vous dis que la vaisselle est toujours nickel, sa maison est toujours nickel ». Comme elle le fait elle-même remarquer, avec amertume : « Je me dis qu'il n'avait pas besoin d'une femme, c'est une femme de ménage qu'il avait voulue ». Le dévouement domestique n'assure en effet pas toujours la reconnaissance du conjoint, comme le constate Danièle :

*Ça devient une habitude : 'Je suis là, je pars, je reviens, je trouve à manger, je trouve mon linge repassé' – et c'est comme ça, c'est comme ça dans presque tous les foyers antillais. Presque, parce qu'il y a des femmes qui ne se laissent pas faire...*

Cependant, le jeu en vaut la chandelle, estiment certaines. Emmanuelle est convaincue qu'en remplissant ses obligations d'épouse respectable, elle a pu à elle seule maintenir longtemps le couple à flot. Son dévouement et sa respectabilité lui procurent une position particulièrement avantageuse dans l'environnement du couple et discréditent un mari qui abandonne pour une autre sa femme gravement malade, sans famille et à laquelle il n'a rien à reprocher (sinon, selon le motif de divorce qu'il invoque en vain : il n'accomplit pas lui-même son « devoir conjugal »...) :

*Beaucoup de personnes me disent, même parmi les amis : 'Tu aurais dû, tu aurais dû... tu n'aurais pas dû faire à manger tous les jours pour ton mari, tu n'aurais pas dû faire ceci et cela'. (...) Même ses propres amis, sa propre famille, me disaient : 'Mais, Emmanuelle, tu fais trop, arrête de faire tout ce que tu fais !'. J'étais une épouse dévouée. Mais je ne regrette rien du tout. Pourquoi ? (...) Je pense que si j'avais agi autrement, on se serait séparés beaucoup plus tôt, parce qu'il avait l'influence de la famille [qui voulait lui montrer] que 'Ta femme, elle n'est pas bien'. [D'ailleurs, au moment*

*de la rupture,] c'est pas pour me vanter, mais tous ses amis ont été contre lui.*

Le mariage ou la mise en couple ont parfois représenté dans l'histoire des femmes une alternative à des conditions de vie médiocres, une échappatoire par rapport à un père autoritaire, à un climat de violences familiales, à la solitude ou à des carences affectives. Ce qui les a placées dès le départ dans une position dominée, car il est difficile de nouer des relations égalitaires avec un « sauveur ». Mais il leur est également difficile d'admettre que cette tentative d'échapper à une situation pénible les a finalement ramenées – par les « ruses de la reproduction » – à ce qu'elles essayaient de fuir. Car, si on ne choisit pas sa famille, on est censé avoir choisi son conjoint. Ce choix, certes, n'en a pas toujours vraiment été un : pressée de sortir de l'enfer familial, la jeune fille n'a pas pu ou pas voulu prendre le temps nécessaire pour estimer la qualité probable de la relation, se contentant des signaux sécurisants envoyés par l'homme. Reconnaître l'erreur de choix ou la précipitation peut s'avérer insupportable et freiner la sortie de la situation, surtout lorsqu'on s'est fixé pour objectif d'avoir « un seul homme dans sa vie »... Dans le cas des migrantes, une sorte de dette psychologique à l'égard de l'homme qui l'a accueillie, hébergée, qui lui a permis de sortir du contexte difficile de son pays, peut aussi retenir un temps – qui peut être très long : vingt-sept ans pour Henriette ! – la femme de quitter son mari ou compagnon.

Aucune des enquêtées, qui se disent presque toutes chrétiennes, n'a mentionné d'obligations spécifiques en relation avec sa foi. Même les plus hostiles au divorce l'étaient en raison de résistances issues de leur expérience et n'en évoquaient pas l'aspect religieux. Celles qui fréquentaient une communauté religieuse n'ont pas fait allusion à un quelconque discours communautaire les incitant à accepter la violence ; d'ailleurs, la plupart du temps, elles ne se sont pas confiées à leur communauté, manifestant là une réserve identique à celle observée à l'égard de la famille ou des amis. On peut quand même se demander si la certitude d'être soutenues et protégées par Dieu dans de nombreux aspects de leur vie (« J'ai toujours eu Dieu à mes côtés. (...) Je ne sais pas si c'est la Providence, si c'est quoi, mais je trouve toujours quelqu'un pour m'aider ») et le recours à la prière ne leur permettent pas de supporter la violence du conjoint plus longtemps qu'il ne le serait sans doute souhaitable pour elles et leurs enfants. Valérie, après une scène très violente la plongeant dans la dépression, explique que seul le recours à la prière lui a permis de ne pas sombrer :

*J'ai mis mes louanges le plus fort possible et je me suis mise à pleurer, à crier au Seigneur... Oui, je lui ai dit : est-ce qu'il pense que je suis son enfant pour me faire souffrir comme ça ? Que je puisse autant souffrir ? Qu'il m'a donné des enfants,*

*ce sont aussi ses enfants [et] que j'ai besoin de sa force, qu'il faut qu'il me booste. J'ai parlé, j'ai parlé, j'ai parlé. [Après], je pouvais soulever une montagne, je me suis mise à nettoyer, le souper était superbe... J'avais laissé la maison, après qu'il m'ait dit ce truc-là<sup>32</sup>, j'avais laissé la maison une semaine sans être lavée ni nettoyée, la vaisselle s'amoncelait dans l'évier, y en avait par terre. Ma poubelle n'avait jamais été sortie. Y avait même des vers... (Mais, maintenant), je n'ai plus envie d'en finir, parce que, quand ces choses, les pensées lugubres me viennent, je dis : 'Non, Seigneur, je suis là, je peux puiser dans Ta force, j'ai besoin de Toi !' Et, là, tout de suite, j'attrape mon livre et puis, c'est parti, je cherche, je tombe sur un psaume, je tombe sur une parole biblique qui me reconforte.*

Quand bien même la foi et la prière aideraient à supporter la violence et la détresse morale qui en découle, elles n'empêchent pas une certaine lucidité quant à la compréhension des rapports de force qui se jouent dans la relation de couple. Cette même Valérie analyse ainsi le comportement de son conjoint :

*Il était toujours violent parce que, c'est le mec qui refuse que je lui dise : 'Pourquoi tu pars ? Pourquoi tu vas là ? Pourquoi tu fais ça'. Il voulait pas, il voulait pas. Il fallait qu'il se montre homme. Voilà : il fallait qu'il se montre homme.*

Elle peut donc lier le comportement de son conjoint à la domination masculine et à la représentation qu'il se fait (ou qu'elle se fait) de la masculinité. Se « montrer homme », comme elle dit, peut se traduire par le refus de se justifier auprès de sa compagne, d'explicitier ses actes et ses décisions. Tout comme la victime, l'homme violent se construit avec ses propres idéologies et représentations, héritées de sa trajectoire personnelle et de son passé. Celles-ci peuvent être intuitivement perçues par la victime, qui, dans l'empathie qu'elle manifeste à l'égard de son conjoint, y verra, comme Jeanne, la source de sa violence :

*Je pense que son enfance, des éléments de son enfance peuvent expliquer qu'il s'est mis dans la tête : 'Aucune femme ne m'humiliera'. Et que, avant même que moi, j'aie tenté de lui faire un acte d'humiliation, de l'humilier, il me casse les bras pour que je ne le fasse pas. Je pense que c'est dans son enfance. C'est un petit garçon qui, comme moi, a vécu dans*

---

<sup>32</sup> « Mais tu ne comprends pas que je ne veux plus de toi. Je ne veux plus de toi ! Je ne veux plus de toi ! », lui a crié son conjoint.

*un couple assez, comment dire ça, conflictuel. Il y a eu des violences dans son couple parental, pas physiques, parce que sa maman, c'est une personnalité forte, donc c'est plutôt le père qui subissait, mais c'est vrai que la mère avait des comportements très autoritaires. C'est-à-dire que ce qui l'a marqué, c'est que, quand sa mère suspectait son père, elle prenait les deux garçons, elle les emmenait chez la grand-mère paternelle et elle tournait leur dos. (...) Et je pense que c'est ça qui a dû le marquer et il s'est forgé une opinion, une idée fixe : c'est que la femme n'a pas à l'humilier. N'a pas à commander. C'est ce que, moi, j'analyse d'après l'histoire que j'ai entendue. En fait, pour lui, son père, c'est une mauviette, parce qu'il n'a jamais fichu de claque à sa mère. Il l'a déjà dit comme ça. Pour lui faire sentir que c'est lui qui commande. Non elle.*

Le spectre de « l'humiliation » peut se matérialiser dans une autre attitude fort peu propice au dialogue apaisé : le refus de reconnaître ses torts. Si d'aventure, comme pour le conjoint de Nicole, il est associé au sentiment de supériorité que peut procurer un capital culturel, ses effets sont dévastateurs :

*Il n'admet pas qu'il peut avoir tort. Je ne sais pas, peut-être que dans son for intérieur, il se dit : 'J'ai tort', mais il n'a pas la capacité, il n'a pas la grandeur, je ne trouve pas le mot, il peut pas demander à quelqu'un de le pardonner, de l'excuser. Je pense qu'il est peut-être trop orgueilleux ou je ne sais pas, mais c'est pas quelqu'un qui va te dire de l'excuser [Il considère que l'homme est supérieur à la femme ?] Oui, je pense que oui, quelque part, dans un coin de sa tête, il y a ça. (...) Et comme c'est quelqu'un qui est cultivé, quelqu'un qui investit dans la culture, qui est dans les livres, qui est toujours à la pointe des choses, et donc, il croit quelque part qu'il connaît tout, qu'il a le monopole de la connaissance...*

Cependant, elle allège considérablement la responsabilité de son conjoint, en inscrivant ce qui au départ semblait une problématique individuelle (excès d'assurance, machisme), dans une conjoncture sociétale :

*Je pense que c'est du machisme ou bien un problème de culture, pas de culture au sens intello, mais de culture dans le sens... (...) J'ai l'impression que c'est comme un truc culturel. (...) Les gens se disent : 'Les Martiniquais, ils battent les femmes'. (...) Oui, parce qu'après, quand j'en ai parlé, des femmes martiniquaises m'ont dit : 'Ah, même nous qui sommes martiniquaises, ah, oui les Martiniquais sont violents,*

*ah, oui, on n'en veut pas'. C'est comme si c'était dans les mœurs que, si tu te tiens pas à carreau, tu peux recevoir un coup...*

La justification de la violence par une approche culturaliste contribue effectivement à déresponsabiliser le conjoint, lequel rappelons-le, bénéficie déjà souvent de l'empathie de la femme et de l'excuse de l'habitus<sup>33</sup>, et met en lumière la difficulté à considérer l'homme violent comme un sujet capable de réflexion et d'autonomie affective et intellectuelle : demeure alors une représentation générale de l'Homme Martiniquais, incapable de surmonter ses traumatismes, pris dans la nasse de la *réputation*, ne pouvant construire finalement une personnalité propre capable de s'exprimer autrement que par la violence. Peut-être est-ce là, dans l'interprétation que l'on peut faire des discours des femmes rencontrées, la raison principale de leur violence à l'égard de ces femmes, qui précisément, jouissent culturellement d'une représentation de *poto-mitan*, foncièrement valorisante, synonyme, certes, de respectabilité, mais surtout d'indépendance, d'autonomie, de débrouillardise, de courage, qu'elles essaient à toute force d'entretenir envers et contre les coups. Tandis que l'agresseur, lui, s'efforcerait constamment de la détruire en la discréditant, en la privant de ressources matérielles, affectives, en essayant parfois d'inscrire sur son corps la négation de ces qualités si mythologiquement associées à la femme antillaise. En définitive, chacun lutte à sa façon, dramatique et incertaine, dans un rapport de force généré par la peur éprouvée par chacun d'être destitué des postulats sociaux attachés à son genre : peur pour les hommes d'être dominés par les voix des femmes, qui essaient constamment de communiquer leurs besoins et qui ont la légitimité culturelle pour le faire, peur pour les femmes de perdre leur statut respectable de bonne conjointe, de bonne mère, et parfois de bonne fille.

---

<sup>33</sup> Voir *supra* : « Je l'aimais. Je sais pardonner. Il a beaucoup souffert' : dépendance affective, culpabilisation et empathie ».

## RÉSUMÉ

### **Joëlle Kabile. « Pourquoi ne partent-elles pas ? ». Les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale**

Différents mécanismes se conjuguent pour conduire à l'apparente acceptation de la violence subie par les victimes : dépendance économique et isolement familial et social, souvent organisés par le conjoint pour établir sa domination et son contrôle sur sa compagne ; dépendance affective résultant d'une enfance carencée et d'une histoire familiale difficile ; représentations inégalitaires, résignées ou fatalistes des rapports de sexe et de la vie conjugale ; ruses de la reproduction qui amènent, par exemple, la femme à rester « pour les enfants » ou pour ne pas « faire comme sa mère » et, ce faisant, à être, comme celle-ci, victime de violences conjugales ; méconnaissance des structures d'aide ou négligence, mauvais accueil et rebuffades de la part des professionnels censés venir en aide, etc. Dénier de la situation, intériorisation et culpabilisation face aux « raisons » des violences subies, empathie à l'égard du conjoint, résignation devant un sort funeste ou espoir que « cela s'arrange » : l'enchevêtrement des facteurs objectifs et subjectifs empêche parfois longtemps les victimes d'envisager des solutions de « sortie » de la situation de violence ou de les mettre en œuvre.

## ABSTRACT

### **Joëlle Kabile. "Why don't they leave?" Barriers to leaving an abusive relationship**

Different mechanisms converge that lead to victims' apparent acceptance of the violence suffered in abusive relationships: their economic dependence and isolation from family and social networks (often orchestrated by their spouses to establish control), emotional dependence resulting from a difficult childhood and family history, unequal representations of gender roles in the public sphere, including resigned or fatalistic understandings of sexual and marital relationships, reproductive choices that lead, for example, to situations where a woman stays "for the children" or to avoid "doing as her mother did" (in embarking on multiple partnerships and enduring violence) but in so doing also becomes a victim of domestic violence, lack of knowledge of support structures or negligence and mistreatment on the part of the supposed professional help, women's denial of the situation and internalizing guilt to rationalize the "reasons" for the abuse, their empathy for the spouse or their resigned hope that "it will all work out": the confusion of objective and subjective factors sometimes prevent victims from considering and implementing options to break the cycle of abuse.